

LES VAINQUEURS DE LA MARNE

QUE VOUS AT DISES

NOUS VOUS DISONS

DECEMBRE 2014
N° 2

CAUPENNE-D'ARMAGNAC



LA DÉPÊCHE

LA MOBILISATION GÉNÉRALE ORDONNÉE



11 novembre 2014

Caupenne d'Armagnac

Sommaire

Informations municipales

↳ Les brèves.....

- Mesures de vitesse au quartier du « Loc »
- Transport scolaire
- TAP (temps d'activités périscolaires)
- Règlements intérieurs
- La forêt
- La voirie
- Les vœux du maire

Vie associative

- ↳ Le comité des fêtes
- ↳ Le foyer rural
- ↳ La société de pêche
- ↳ L'ASA
- ↳ La société de chasse
- ↳ Le réveil Caupennois
- ↳ Les Caup's Country
- ↳ Les papillons Jaunes

Diffuser l'information

- ↳ Le 11 novembre 100 ans déjà
- ↳ Quelques dates importantes du conflit 14/18
- ↳ Les Jussies
- ↳ Le drone
- ↳ Sécurité routière tous responsables
- ↳ Le très haut débit pour les Gersois
- ↳ Naissances/Décès/Nouveaux arrivants sur la commune.

Un lieu une histoire

- ↳ L'épicerie d'Eulalie ROUMAT

Qui sont ces Caupennois

- ↳ Philippe BEZERRA
- ↳ Marthe et Marteen STUER
- ↳ Philippe HENROTTE

Espace détente

- ↳ Recettes
- ↳ Histoire

Edito du Maire

La volonté des élus est d'œuvrer au mieux pour l'amélioration du cadre de vie de chacun d'entre nous. Le but de ce bulletin municipal bisannuel est de maintenir un lien de proximité entre la population et les élus qui la représentent.



Dans ce journal, vous pourrez découvrir leurs différentes actions.

Depuis le début du mandat, quelques investissements ont été réalisés :

Aménagement de la cours de l'école, acquisition de parcelles boisées à la PEDE. D'autre part nous avons été amenés à réorganiser le stationnement pour la mise en sécurité des transports scolaires (collège et école), à mettre en place des Travaux d'Activités Pédagogiques, à modifier certains emplacements de containers du SICTOM, à livrer le stock de bois issu des précédentes coupes.

Je voudrais, à cette occasion, remercier tout d'abord nos employés communaux dont le travail est indispensable au bon fonctionnement de notre commune et plus particulièrement féliciter notre équipe éducative dont la tâche est rendue difficile par la mise en place des TAP.

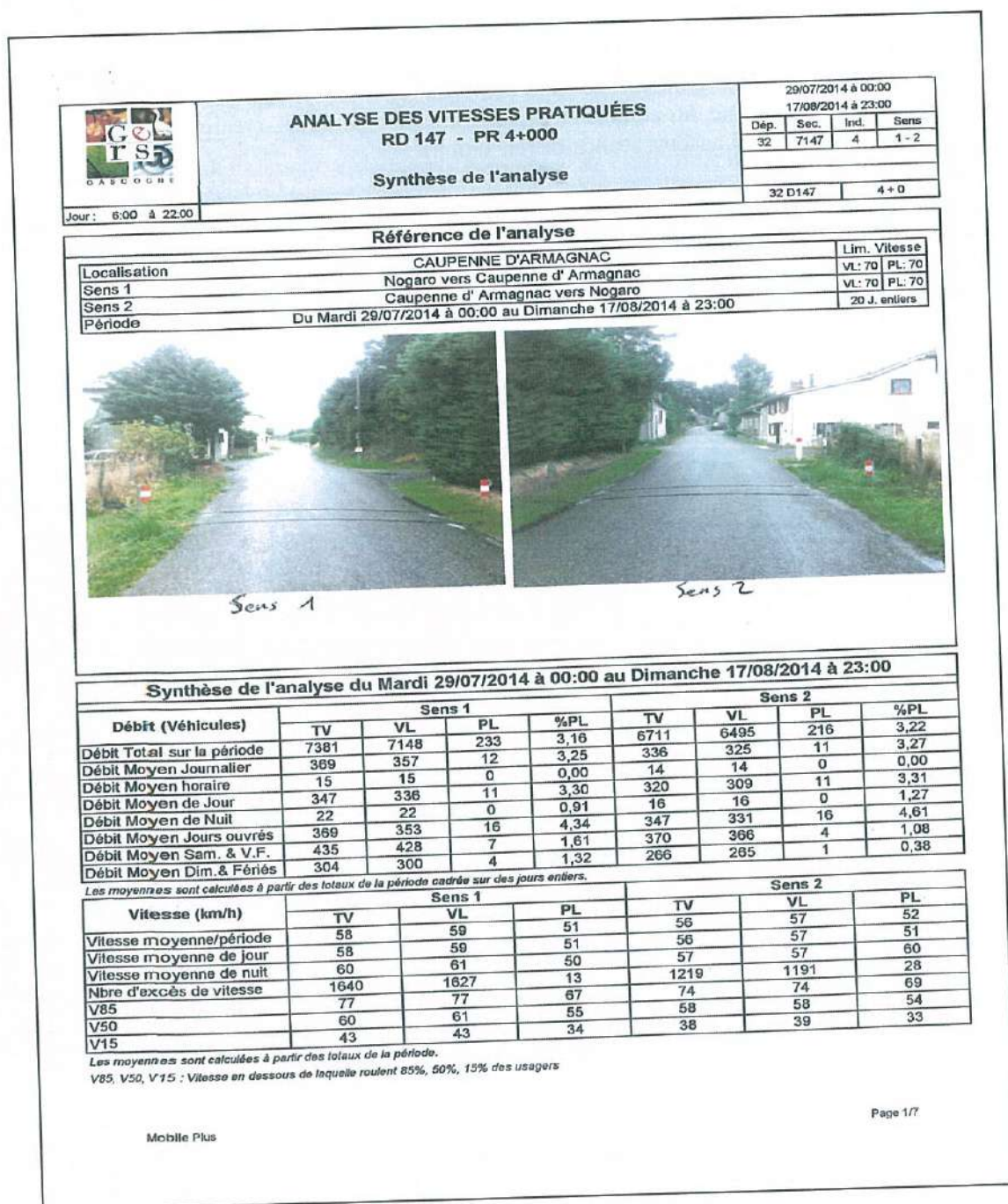
La qualité de vie communale n'est pas faite uniquement de travaux, elle dépend aussi de la vigueur de sa vie associative et j'exprime toute ma reconnaissance à nos associations et à nos bénévoles dont les initiatives ont animé notre commune durant l'année. Un réel sentiment d'appartenance s'y maintient. Nous savons tous combien leur implication et leur dévouement sont importants, même si la participation aux manifestations peut encore progresser.

Enfin, en attendant de vous retrouver début janvier pour la cérémonie des vœux, au nom du conseil municipal, je vous souhaite pour 2015 à vous tous, à vos familles et à tous ceux qui vous sont chers, mes meilleurs vœux de santé et la pleine réussite de vos projets. J'espère que cette année apportera la paix et le bonheur à chacun d'entre vous.

LES BREVES

• Mesures de vitesse au quartier du Loc.

Suite à la demande de riverains du quartier du Loc trouvant les vitesses des véhicules excessives, un contrôle a été réalisé par les services du Conseil Général durant la période du mardi 29/07/2014 à 00.00h jusqu'au dimanche 17/08/2014 à 23.00h ; et ce dans les deux sens. Cette zone est limitée à 70 km/h. Les résultats démontrent une départementale assez fréquentée avec une moyenne journalière de 369 véhicules dans le sens Nogaro-Caupenne (sens 1) et 336 véhicules dans le sens Caupenne-Nogaro (sens 2), avec respectivement 22.2% et 18.1 % d'excès de vitesse. Le quartier n'étant pas en agglomération, nous ne pouvons pas soumettre les véhicules à une vitesse réglementaire de 50 km/h, par contre la signalisation de limitation de vitesse à 70 km/h sera renforcée depuis le quartier du Claux (côte de chez Saubois) au panneau d'agglomération de Caupenne. De plus, les services du Conseil Général poseront, courant premier semestre 2015, un radar pédagogique afin de mieux alerter les conducteurs de la vitesse à laquelle ils roulent et leur faire prendre conscience du danger aux abords des habitations.



- *Transport scolaire.*

La première semaine de la rentrée scolaire a été ponctuée par des soucis divers et variés concernant le ramassage scolaire des enfants du regroupement. Les horaires annoncés en juillet avaient été revus et corrigés entraînant des retards à l'arrivée dans les écoles de Magnan et de Mormès et un deuxième bus sans accompagnatrice avait été mis en circulation tout ceci sans aucune consultation des élus. Les maires des communes du regroupement se sont réunis le mardi 9 septembre à Caupenne d'Armagnac, ils ont décidé d'interpeller le Vice Président du Conseil Général M. Pujol. Dès le lendemain le mercredi 10 septembre à 18h00, ce dernier organisait une rencontre avec le responsable du service des transports du Conseil Général et tous les maires concernés. Une solution a été rapidement trouvée. Nous sommes revenus à l'ancien circuit avec un seul bus et une accompagnatrice.

- *Les T.A.P (Temps d'Activités Périscolaires)*

Depuis la rentrée scolaire et la mise en place des temps d'activités pédagogiques, huit à neuf élèves de l'école maternelle de Caupenne d'Armagnac participent avec enthousiasme aux animations proposées. Chaque jour, nous demandons à ces bouts d'choux de 3 à 4 ans de vivre différentes activités ludiques et artistiques où ils peuvent observer un résultat concret tel que, les ateliers : (peinture, cuisine, pâte à sel, créativité tous supports, jeux collectifs, ronde, chansons, séance de relaxation).

Nous tenons à encourager et à féliciter ces petits artistes pour leur bonne humeur et leur dynamisme volontaire.

Article écrit par Mme Sylvie Mathieu et Mme Véronique Lespes.



Venez nombreux au Spectacle « *Jojo et Lola* » de Catherine Vaniscotte pour tout public. *A la Salle des Fêtes, le Vendredi 9 Janvier de 19h30 à 20h30.*

• Règlements intérieurs (cantine scolaire et garderie)

Le conseil municipal du 21 août 2014 a adopté les règlements intérieurs de la cantine scolaire ainsi que celui de la garderie ayant pour but de définir des règles simples en matière de repas et de garderie, de hiérarchiser les employés communaux dans leur fonction au sein de la cantine et de la garderie.

Ces règlements ont été donnés en doubles exemplaires aux familles concernées.

- Un exemplaire rendu signé par les parents.
- Un exemplaire conservé par les intéressés
- Un exemplaire affiché à la cantine scolaire ainsi qu'à la garderie.

• La Forêt

M. Coste, agent ONF, a visité courant été les différentes parcelles de bois de la commune accompagné de M. le maire et de Messieurs Christian Lefaix et Jean Michel Lassis.

Il en résulte que :

- En 2016, la commune pourra procéder à la coupe de peupliers plantés en 1993. Ceux-ci seront nettoyés courant 2015 pour faciliter l'accès et la tâche des bûcherons.
- La plantation de **chênes et de hêtres** à la « Pède » présente des plants qui ont souffert de la sécheresse dans leur première année de plantation. Cependant la densité est suffisante.
- A partir de 2020, 13.94 ha pourront faire partie d'éventuelles coupes.
- Le Conseil Municipal envisage de proposer aux Caupennois un éclaircissage manuel de parcelle en 2015.

• La voirie

Le chemin de « Pouchiou » à été goudronné courant octobre.

Afin de préserver son état, le Conseil a pris un arrêté municipal, interdisant la montée à tous véhicules de plus de trois tonnes cinq. Cet arrêté expirera le 31 Décembre de cette année, le temps que le revêtement ait le temps de se stabiliser convenablement.

Suite à plusieurs problèmes sécuritaires de circulation de poids lourds survenus sur la voie communale allant de la route départementale 147 à Miselle, il a été décidé de prendre un arrêté interdisant la circulation aux poids lourds de plus de trois tonnes cinq et uniquement dans ce sens.

• Les vœux du maire

Le conseil municipal vous informe que M. le maire présentera les vœux à la population caupennoise le dimanche 18 janvier 2015 à 12 heures à la salle des fêtes suivi d'un buffet sucré, salé gratuit.

Nous vous attendons très nombreux. Les personnes ne pouvant conduire ou n'ayant pas de chauffeur pour les amener, sont invitées à se manifester auprès du secrétariat de la mairie, M le Maire et ses conseillers se feront un plaisir de venir les chercher et les ramener.

Dimanche 18 janvier 2015
12 heures

LA VIE ASSOCIATIVE

Le comité des fêtes tient à remercier toutes les personnes qui se sont investies ou qui ont, par leur présence contribué à la réussite des fêtes de 2014.

Les festivités ont débuté le vendredi soir par une soirée tapas animée par les CAUP'S COUNTRY et les GASCOWN POWER, soirée qui s'est terminée au petit matin dans une très bonne ambiance.

La journée du samedi a commencé par le concours de pêche au lac suivi d'une randonnée pédestre pour les uns et d'une randonnée équestre pour les autres, dans les deux cas, la promenade fut belle et appréciée de tous les participants. Le repas du midi a rencontré un grand succès avec le sanglier à la broche offert par la société de chasse, ce qui est encourageant pour le comité des fêtes. Pour clore l'après-midi, les amateurs de tir ont pu apprécier le ball-trap organisé au lac de Caupenne.

Dans la soirée le groupe BRASS ATTACK a animé le repas paella dans la salle des fêtes. Après cet excellent repas, du côté de la salle des associations, une ambiance festive s'est poursuivie jusqu'au petit matin.

La journée du dimanche a commencé par le traditionnel apéritif offert par la municipalité sous les platanes avec un soleil radieux et une ambiance conviviale, suivi du repas communal. L'après midi, le concours de quilles organisé par le foyer rural a permis de finir la journée dans la bonne humeur.

Ces fêtes 2014 se sont clôturées tard dans la soirée du côté de la place « de l'apéro » en se promettant de faire aussi bien en 2015.



Une partie des bénévoles lors de la préparation des festivités

Le Foyer Rural

Le 5 juillet, pour la soirée grillades, après de nombreuses hésitations liées à une météo incertaine, les tables ont été installées sous les platanes. Le repas allait commencer lorsque la pluie s'est invitée, ce qui a déstabilisé l'organisation de la soirée. De nombreux convives ont alors prêté main-forte aux organisateurs pour mettre les tables à l'intérieur en un temps record et ont permis au repas de se dérouler le plus normalement possible. Le bureau du Foyer Rural les remercie chaleureusement pour leur aide. Les chipolatas, lomo, merguez, ventrêches et les excellentes frites ont alors pu être appréciées au son de la banda qui a animé cette soirée avec talent.



Le vide-grenier organisé le 14 septembre a remporté un grand succès avec 368 mètres d'étals. Les nombreux visiteurs et chineurs ont pu flâner de la Salle des Fêtes à l'Eglise pour trouver l'objet recherché ou simplement passer une agréable journée. Avec un prix attractif et la qualité des grillades et des frites, le repas du midi a connu une bonne affluence. Le 2^{ème} dimanche de septembre est devenu un rendez-vous incontournable dans notre village.

Les séances de gymnastique ont repris mi-septembre. Tous les mardis soirs de 19h à 20h, plus d'une vingtaine de personnes motivées se retrouvent dans une bonne ambiance.

En 2015, notre association sera représentée par 2 ou peut être 3 équipes de quilles lors des championnats du secteur Armagnac.

***L'Assemblée Générale du Foyer Rural aura lieu le Samedi 28 Février
2015
à 18h30 dans la Salle des Associations.***

La société de pêche

A l'issue de l'assemblée générale constitutive en date du 15 Décembre 2013, l'association des pêcheurs a été officialisée par la sous préfecture le 7 Février 2013 et inscrite au journal officiel.

Dix pêcheurs soucieux de la gestion de la pêche se sont immédiatement investis à la réalisation de cette structure. L'association rappelle que le lac est la propriété intégrale des agriculteurs irriguant eux même réunis en Association Syndicale Autorisée (ASA).

La pêche est accessible à tous les propriétaires de la commune ainsi que les résidents munis du permis de pêche et de la carte de l'association des pêcheurs. L'année 2014, grâce à de très hautes eaux a été très favorable à la reproduction, surtout du gardon et malheureusement du poisson chat.



Ce mois de novembre, un important alevinage diversifié a été réalisé pour le plaisir de chaque pêcheur.

Pescofis à vos moulinets.

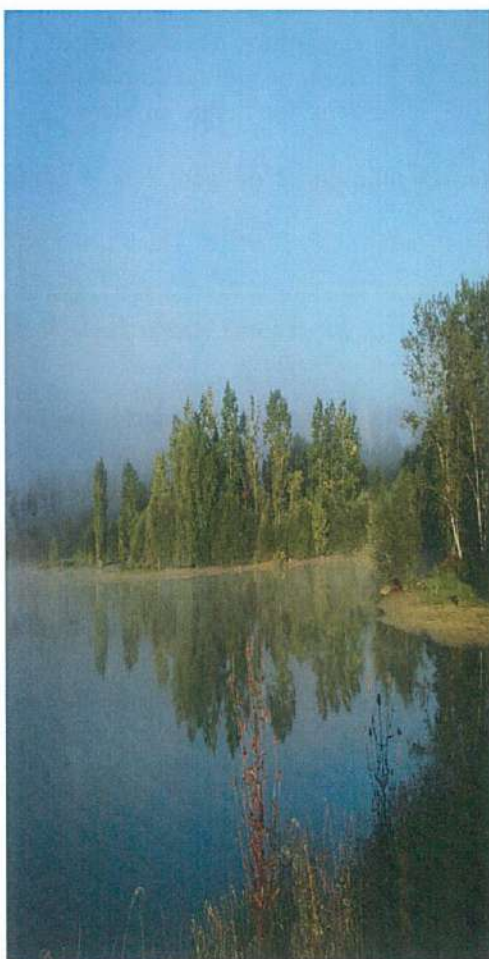
Association Syndicale Autorisée de Caupenne (ASA)

L'association a un projet de modernisation de son réseau d'irrigation. En effet en avril 2013, nous avons sollicité la CACG (Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne) pour effectuer ces travaux, le matériel fonctionne depuis vingt cinq ans et a besoin de rénovation. Le montant des travaux subventionnables s'élève à 113 000 euros, la subvention sollicitée est de 83 300 euros, la part d'autofinancement revenant donc aux irrigants est 35 700 euros.

Pour valider notre projet, nous avons eu le 9 Octobre 2013 une inspection de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement et du Logement), représenté par Mr LARRUE, ainsi que de la DDT (Direction Départementale du Territoire) service eau et risques, représentée par Ms Barrieu Salvagnac et Engélé, Mme Herbert de la CACG était également présente. L'ASA quant à elle, était représentée par Ms Lassiss, Brethes, Daulieu et Laborde. La visite sur le site a été consignée dans un rapport établi et rédigé par la DREAL.

Ce rapport d'inspection nous demande un certain nombre d'aménagements les uns plus urgents que d'autres. Certains travaux ont débuté

- travaux sur digue et déversoir
- enlèvement d'embâcles d'arbres et nettoyage des berges coté Ouest du lac.
- Création d'une noue* pour augmenter le volume d'eau évacué en cas de crue exceptionnelle



Le déversoir étant sous dimensionné par rapport aux normes actuelles, le modifier serait trop onéreux, cette noue a été réalisée à l'ouest de la digue. Nous avons profité des travaux de déblaiement pour aménager un sentier coté Cantiran qui sera utile pour lutter contre la JUSSIE, plante envahissante ayant un impact catastrophique sur le plan d'eau. Pour lutter contre ce fléau, l'ADASEA du Gers nous apporte son aide ainsi que le lycée agricole de Masseube par l'intermédiaire de 2 classes de BTS visitant régulièrement le lac afin de surveiller et d'éradiquer cette plante.

Le sentier pourra servir pour la randonnée et la découverte de la nature.

Nous projetons d'aménager la partie Est prochainement en collaboration avec la commune et les associations caupennoises.

Pour les travaux qui ont pu être réalisés nous remercions les riverains ainsi que l'entreprise Gascogne Paysage (Mr Lacaze) qui a effectué un travail de qualité respectueux de l'environnement.

*Une noue est une sorte de fossé peu profond et large, végétalisé, qui recueille provisoirement de l'eau, soit pour l'évacuer via un trop-plein, soit par évapotranspiration

Le mot du président : *L'exemple de Caupenne nous permet de penser que la culture du maïs irrigué n'est pas incompatible avec l'écologie, que de stocker de l'eau pendant l'hiver pour irriguer pendant l'été n'est pas une hérésie, au contraire un plan d'eau bien intégré dans le paysage peut être source de biodiversité mais aussi source de loisirs simples et accessibles à tous et un outil pédagogique pour les générations à venir. Bonne nouvelle pour nos amis pêcheurs, les conditions climatiques exceptionnelles de cet automne ont favorisé la naissance d'une grande quantité d'alevins.*



La Société de Chasse : Quoi de neuf chez nos chasseurs ?

Tout d'abord les lâchers de faisans, effectués comme prévu dès septembre : le samedi 14 (130 faisans), le samedi 28 (100 faisans) et le dernier lâcher le 28 octobre (70 faisans).

Puis vient le temps des battues aux chevreuils. Le samedi 8 novembre le départ a été donné. Les chasseurs sont là. Christian avec ses deux jeunes chiens va faire sa grande première en menant la battue, et le diable !!!

Il va bien s'en débrouiller ne retenant pas trop ses chiens pour que leur baptême du feu soit satisfaisant. Il le sera puisque 4 chevreuils ont été abattus



Première chasse pour les chiens de Christian

Premières prises pour les chasseurs

Il est rappelé que c'est la préfecture du Gers qui fixe par ARRETE le plan de chasse pour la régulation du chevreuil. Celle-ci a attribué 45 bracelets dont 5 tirs d'été pour cette année 2014-2015.

***Les prochaines battues auront lieu le 15 et 22 Novembre,
le 6 et 13 Décembre
(dates fixées lors de l'assemblée générale)***

Toute personne désirant un chevreuil (pour les fêtes de fin d'année ou autres.....) peut passer commande en s'adressant à :

- Mr Jean-Pierre BRETHERS au 06.32.84.42.64
Tarif : 30.00 euros/pièce pour les chasseurs de la commune et 50 euros/pièce pour les non chasseurs.
La société de chasse rappelle que tous les chasseurs doivent se soumettre à la réglementation de la Société de Chasse de Caupenne d'Armagnac et que la carte de la société est en vente chez :
- Mme MAZARS Brigitte au 05.62.69.07.99

Le Réveil Caupennois :

Le Réveil Caupennois organise le concours de belote inter-clubs le ***Jeudi 4 décembre 2014*** *après-midi*.

Lors du dernier "passe temps" de l'année, soit ***le vendredi 12 décembre 2014***, nous organiserons un petit repas à l'intention des adhérents.

L'Assemblée Générale se fera en Janvier 2015 (date non arrêtée). Elle est ouverte à tous les caupennois qui souhaitent y assister. Ils seront les bienvenus et sommes ouverts à toutes les propositions ou suggestions.

Nous envisageons également de renouveler le repas "Poule au pot" au mois de février 2015 (la date n'est pas arrêtée non plus).



Des préparations qui donnent envie

Actualité des CAUP'S COUNTRY :

C'est avec plaisir que le groupe a répondu OUI à l'invitation du Comité des Fêtes et ainsi participé à l'animation de la soirée tapas organisée le vendredi 29 Août laissant ensuite la place au GASCON POWER pour finir la soirée en musique.

Puis comme tout bon écolier la reprise des cours a eu lieu le lundi 8 septembre à partir de 20h00 à la salle des Fêtes. Cette année le niveau DEBUTANT est suivi de 21h00 à 22h00 par le groupe des NOVICES.

Le jeudi, le cours supérieur INTERMEDIAIRE a été créé pour les danseurs et danseuses qui pratiquent déjà depuis plus de 5 ans.

Bonne participation des adhérents malgré la difficulté du niveau.

Participation assise (uniquement couteaux et fourchettes) au repas-spectacle le samedi 25 octobre organisé par L'Association ZESTE D'AMOUR (les fonds servant ont aidé les 4 familles du Canton ayant des enfants atteints d'handicaps importants nécessitant du matériel spécialisé et autres). Deux de ces mamans font parties du groupe de COUNTRY.

Quelques dates à retenir

Le 21 novembre 2014 à 20h00 : ASSEMBLEE GENERALE

Le samedi 6 décembre de 14h00 à 18h00

Bal country en faveur du TELETHON (comme chaque année les entrées seront reversées au Téléthon).



A retenir pour l'année 2015

**BAL : le samedi 14 février en soirée avec
Terry PUGH " OUTLAW " Chanteur et Guitariste de talent
(Country-Rock-Rock en Roll-Blues ..).
Même si vous ne dansez pas venez passer une agréable soirée vos
yeux et vos oreilles vont apprécier.**

Les Papillons Jaunes

L'association « les papillons jaunes » Atelier du 9 Octobre
Moment d'application pour ce nouvel atelier animé par Marie où
la lecture à voix haute, l'écriture et la calligraphie se succèdent
et se mélangent.....
Sous la gloriette, nous avons profité des dernières fleurs de ce
jardin d'antan!
Prochain atelier!
Cartonnage animé par Paule le 26 Novembre à la salle des
associations de Caupenne d'ar de 10h30 à 17h.



Il nous a paru opportun, en ce
centenaire de déclaration de guerre 1914/1918,
de nous demander où étaient morts nos soldats de
la 1^{ère} guerre.



QUE VOUS AT DISES

NOUS VOUS DISONS

DECEMBRE 2018

Caupenne L'Armagnac

DIFFUSER L'INFORMATION

11 NOVEMBRE 1914 - 11 NOVEMBRE 2014 100 ans déjà

Le lundi 11 novembre 1918 était signé à Rethondes l'Armistice qui mit fin à la Première Guerre Mondiale. Quel temps faisait-il alors en forêt de Compiègne et sur le reste de la France ?

Le 11 novembre 1918, des conditions anticycloniques d'automne règnent sur la France. Les pressions atmosphériques sont fortes, entre 1025 et 1030 hpa. Le ciel est couvert dans le Nord-Ouest du pays. Au petit matin, les brumes sont fréquentes dans le Sud-Ouest et les brouillards épais dans le Nord-Est. Les températures sont relativement basses avec quelques gelées blanches (*archives météo France*).

11 novembre 1918, 11 heures, le clairon sonne le cessez le feu sur le champ de bataille, la Marseillaise inonde les tranchées, les poilus, pour une fois, sortent à découvert sans avoir la peur de l'instant présent, certains fraternisent avec l'ennemi d'hier. La France et ses alliés viennent de vaincre l'Allemagne de Guillaume II.

11 novembre 1914, 11 novembre 2014, 10h30 ciel gris légèrement pluvieux températures douces pour la saison. Cela fait maintenant 3 mois que la guerre et les hostilités ont débuté. Cela fait maintenant trois mois que six valeureux caupennois sont tombés au champ d'honneur, d'autres suivront, malheureusement. Vingt six jeunes hommes laisseront la chose la plus chère qui puisse exister : **leur vie**. Vingt six jeunes hommes est un lourd tribut que notre village a payé pour ce conflit dévastateur.

Caupenne, dans ces années de guerre compte entre 530 habitants (recensement de 1911) et 450 habitants (recensement 1921).

Il nous a paru important en ce centenaire de déclaration de guerre, de faire participer notre plus jeune génération à un devoir de mémoire.

Les enfants au montage de l'exposition



Le lundi 27 octobre, Laura Cavaud, Grégoire Despouys, Alyssia Deyris, Elisa Di Giusto, Lou Di Giusto, Juliette Ducom, Margot Pesquidous et Marguerite Stuer nous ont aidé à préparer l'exposition que vous avez pu voir le jour de la commémoration du 11 novembre.

Un peu timide au départ, mais très surpris et attentionnés à la fin et surtout ravis d'avoir participé à ce travail qui leur a permis de découvrir ces soldats, leur âge, l'endroit où ils sont morts. Il est vrai que malgré les noms apposés sur une stèle, la question était de savoir qui étaient ces soldats.

Durant les différentes commémorations à laquelle nous avons été conviés en tant qu'élèves à l'école de Caupenne, puis en tant que conseillé, aucun détail n'a jamais été mentionné. Peut-être que pour les précédentes générations ces renseignements ne s'imposaient pas du fait de la proximité dans le temps, de la connaissance des gens, du manque de moyens et d'envie de recherche (Internet). Suite à ces recherches, grandes fût notre surprise, après lecture des registres d'état civil de l'époque, de découvrir un soldat supplémentaire déclaré mort pour la France et dont son nom n'est pas inscrit sur le monument aux morts : ROUMAT Jean, un hommage spécial lui a été rendu en ce jour du 11 novembre.

Lors de l'appel aux morts, chaque soldat dont des renseignements ont pu être récoltés ont été lus au public, mais aussi le certificat de décès avec la filiation de chacun était affiché à l'exposition avec bon nombre de documents glanés sur internet, à cet effet nous remercions Mme Danièle WOLFF militaire en retraite qui nous a aiguillé dans nos recherches.

Pour ces jeunes, pour cette génération, pour les générations à venir ainsi que la génération de nos parents et grands-parents, ces soldats Caupennois et d'autres sont

morts pour la liberté, et si aujourd'hui nous pouvons parler, agir librement c'est bien grâce à eux. L'hommage que nous leur avons témoigné ce jour de commémoration est bien une marque de respect et de gratitude.

Plus tôt dans la cérémonie, M le maire en présence de nombreux caupennois et caupennoises à remis le drapeau des anciens combattants à M.Raphaël Larrezet, le porte drapeau de la section.



Raphaël LARREZET nouveau porte drapeau des anciens combattants

Photo : B. Barrिताud

Nous allons finir là cet article avec les paroles d'une chanson bien connu, qui mérite à réflexion :

*« Et si j'étais né en 17 à Leidenstadt
Sur les ruines d'un champ de bataille
Aurais-je été meilleur ou pire que ces gens
Si j'avais été allemand ?
Et qu'on nous épargne à toi et moi si possible très longtemps
D'avoir à choisir un camp »*

Tel est le début de la chanson de Jean-Jacques Goldman sortie en 1990 sur l'album Frédérick Goldman Jones. Chanson qui pose la question de savoir comment nous aurions agi si nous étions nés du côté des oppresseurs (dans des événements tels que l'Apartheid en Afrique du Sud ou la montée du nazisme post-Première Guerre mondiale par exemple).

Pour info, la ville de Leidenstadt n'existe pas, elle a été créée pour les besoins de la chanson. Son nom a été formé avec les mots allemands *Leiden*, les souffrances, et *Stadt*, la ville...



La minute de silence Photo RH

Mort pour la France

COURROS Louis tué à l'ennemi le 22 Août 1914 à Anloy en Belgique

TAUZIEDE Jean Emmanuel tué à l'ennemi le 7 Septembre 1914 à Humbauville dans la Marne, inhumé à la nécropole nationale de Vitry-le François, ossuaire 1

BARRERE Joseph Louis mort pour blessures de guerre le 25 Septembre 1914 à l'hôpital n°2 à Verdun sur Meuse dans la Meuse, inhumé à la nécropole nationale Faubourg Pavé, carré 14/18 tombe 323

BAUDIER Joseph Timoléon tué à l'ennemi à Consenvoye le 1^{er} Septembre 1914 dans la Meuse

BOUCHAN Vincent mort pour blessures de guerre le 22 Août 1914 à Bertrix en Belgique

PIETS Henri tué à l'ennemi le 16 Février 1915 à Mesnils les Hurlus dans la Marne

FONTAN Victor Louis tué à l'ennemi le 17 Février 1915 à Mesnils les Hurlus dans la Marne

ENGLEZIO Jean mort pour blessures de guerre le 20 Février 1915 à Perthes les Hurlus dans la Marne

LASSERRADE Romain disparu au combat le 27 Septembre 1915 à la Dormoise dans la Marne

LACROIX Jean pas de renseignements

DUFRANC Jean Marie Paul mort pour blessures de guerre le 17 Avril 1916 à l'hôpital d'évacuation de Saint-Dizier dans la Haute-Marne, inhumé au carré militaire de la Noue à Saint-Dizier, tombe 6G

CAPDEPONT Joseph mort pour blessures de guerre le 02 Octobre 1914 à l'hôpital de Montalembert dans la Haute Vienne

CAUPENNE Victor tué à l'ennemi le 29 mai 1916 à la côte 108 dans la commune de Berry au Bac dans l'Aisne, inhumé à la nécropole nationale de Berry au Bac tombe 1120

MONGIS Edouard Pierre tué à l'ennemi le 18 Août 1916 à Vaux –Chapitre dans la Meuse

DUCOS Jean-Marie tué à l'ennemi le 17 Novembre 1916 à Merignolles dans la Somme

CAPDEPONT Vincent (Jean) tué à l'ennemi le 9 Mai 1915 à Roclincourt dans le Pas de Calais

MAHUE Vincent tué à l'ennemi le 31 Janvier 1917 dans le secteur de Prosnes dans la Marne

DUCAMIN Jean Elie mort pour blessures de guerre le 20 Avril 1917 à Moronvilliers dans la Marne

LAMANIVE Charles tué à l'ennemi le 22 Avril 1917 à Moronvilliers dans la Marne

FONTAN Jules Théodore tué à l'ennemi le 27 Mai 1918 à Tilly sur Meuse dans la Meuse, inhumé à la nécropole nationale de Commercy tombe 1431

DOAT Albert Louis mort pour blessures de guerre le 27 Juillet 1918 à l'hôpital complémentaire n°9 de Fontainebleau dans la Seine-et-Marne, inhumé au carré militaire de Fontainebleau tombe 373

LAUGA Paul mort pour maladie contractée au service le 2 Décembre 1916 à l'hôpital suburbain de Montpellier dans l'Hérault, inhumé au cimetière Saint Lazare de Montpellier, carré DS, rang 8, tombe 9

COURROS Jean mort pour blessure de guerre à l'hôpital mixte d'Annecy le 20 Février 1919

LABORDE Jean mort pour maladie imputable au service le 14 Septembre 1918 à l'hôpital complémentaire 75 à Aspet dans la Haute Garonne

CAZENAVE Pierre mort pour maladie contractée au service le 2 Octobre 1918 à l'hôpital militaire n°1 de Moyen en Meurthe et Moselle dans l'ambulance 1/61, inhumé à la nécropole nationale de Gerbéviller tombe 536

LAFFITTE Alban pas de renseignements

ROUMAT Jean tué à l'ennemi le 18 février 1915 à Perthes les Hurlus dans la Marne



Une partie des caupennois

Photo RH

Quelques dates importantes

Du conflit 14/18

- 28 juin 1914 : assassinat de l'archiduc François-Ferdinand

Le prince héritier de l'empire austro-hongrois est victime d'un attentat à Sarajevo (actuelle Bosnie-Herzégovine) perpétré par un étudiant nationaliste serbe. Après avoir lancé un bref ultimatum, l'Autriche-Hongrie déclare la guerre à la Serbie le 28 juillet. Le jeu des alliances conduira à un embrasement progressif en Europe.

- 31 juillet 1914 : assassinat de Jean Jaurès

Le tribun socialiste, qui se démène pour empêcher l'éclatement d'une guerre, est tué par balles, à Paris, par Raoul Villain, un étudiant nationaliste. Sa mort signe le ralliement d'une partie de la gauche pacifiste à "l'Union sacrée", mouvement d'union des forces politiques de tous bords, contraintes à faire bloc devant la menace d'un conflit armé et à se préparer à la guerre. Le 1er août, la mobilisation générale est décrétée.



Des passants circulent devant le café du Croissant, à Paris, le 1er août 1914, au lendemain de l'assassinat de Jean Jaurès dans cet établissement. (AFP)

- 3 août 1914 : l'Allemagne déclare la guerre à la France

Deux jours après avoir déclaré la guerre à la Russie, l'Allemagne déclare la guerre à la France. Le 4 août, la Grande-Bretagne entre en guerre aux côtés de la France et de la Russie en réaction à l'invasion de la Belgique par l'armée allemande.

- 22 août 1914 : le jour le plus meurtrier de l'histoire de France

La France perdra un peu plus de 1,3 million de soldats au cours de la Grande "Guerre", un terme qui se développe dès 1915 au regard de l'ampleur des combats. Le 22 août, 27 000 Français sont tués, un

total de pertes sans précédent dans notre histoire, selon le récent ouvrage de Jean-Michel Steg, *Le Jour le plus meurtrier de l'histoire de France*. Les forces franco-britanniques perdent du terrain. Le 2 septembre, le gouvernement quitte Paris pour Bordeaux : les Allemands sont à Senlis (Oise), à 45 km de la capitale.

- 6-11 septembre 1914 : première bataille de la Marne

La première bataille de la Marne permet à la France et au Royaume-Uni d'arrêter la progression des Allemands. C'est à cette occasion que près de 630 taxis parisiens sont réquisitionnés par le général Gallieni, afin d'accélérer le transport des troupes. Une mesure essentiellement symbolique, mais qui témoigne de l'urgence de la situation.



Des taxis parisiens attendent avant d'acheminer des troupes vers la Marne, devant les Invalides à Paris, le 5 septembre 1914. (AFP)

Le 11 septembre, le général Joffre envoie un télégramme au gouvernement : *"La bataille de la Marne s'achève en une victoire incontestable."* Le front se déplace finalement pour atteindre les côtes de la Manche (épisode de "la course à la mer"), en novembre. A partir de là, le conflit s'enlise dans une guerre de position s'étirant de la mer du nord à la frontière suisse. Le gouvernement français revient à Paris le 10 décembre. Les tranchées sont durablement creusées.

- 22 avril 1915 : première utilisation d'un gaz toxique

Les Allemands lancent la première attaque aux gaz toxiques asphyxiants contre des soldats français et canadiens, près d'Ypres (Belgique). Le gaz prend alors le surnom d'ypérite, ultérieurement appelé "gaz moutarde" en raison de son odeur et des effets qu'il produit sur les muqueuses.

- 7 mai 1915 : le paquebot Lusitania est torpillé par les Allemands

Un sous-marin allemand coule le paquebot britannique Lusitania le 7 mai 1915, au large de l'Irlande. Sur les quelque 2 000 personnes à bord, 1 200 périssent, dont plus de 120 Américains. Les Etats-Unis attendront néanmoins le mois de janvier 1917 pour entrer en guerre aux côtés de la Triple-Entente.

- 23 mai 1915 : l'Italie déclare la guerre à l'Autriche-Hongrie

Jusque-là membre neutre de la Triple-Alliance, l'Italie fait volte-face et déclare la guerre à l'Autriche-Hongrie, le 23 mai. C'est le début de la guerre dans les Alpes, qui doit notamment permettre aux Italiens de mettre la main sur certaines terres au Nord de l'Adriatique (Trentin, Istrie, Dalmatie).

- 21 février-18 décembre 1916 : bataille de Verdun

Le général Erich von Falkenhayn entend "*saigner l'armée française*". Un million d'obus pleuvent en 24 heures dans le secteur de Verdun (Meuse). Les Allemands progressent, mais des poches de résistance se constituent dans les lignes arrière françaises. Des hommes et du matériel sont acheminés en masse grâce à la "Voie sacrée" qui relie Bar-le-Duc à Verdun. Ce terme emphatique, référence à la "via sacra" romaine, est inventé par Maurice Barrès à la fin de la guerre.



Attaque au gaz toxique lors de la bataille de Verdun (Meuse), en 1916. (Berliner Verlag/ archiv / AFP)

La bataille de Verdun prend fin le 18 décembre, date à laquelle la plupart des positions perdues ont été réinvesties par l'armée française. Au total, 160 000 Français sont morts ou disparus, 143 000 chez les Allemands. Plus de 60 millions d'obus ont été tirés sur une période de dix mois dans "l'enfer de Verdun".

- 1er juillet-18 novembre 1916 : bataille de la Somme

Alors même que l'est de la France est sous un déluge de feu, une offensive franco-britannique est lancée sur le front allemand de la Somme, au nord de Paris. Des dizaines de milliers de Britanniques avancent dans le no man's land. En l'espace d'une journée, l'infanterie britannique perd près de 20 000 soldats, un triste record pour cette armée.

Cette bataille est la plus importante de la guerre. Pour la première fois de l'histoire, des chars d'assaut (blindés) sont utilisés par des militaires (à partir de septembre, du côté britannique). Les combats durent jusqu'en novembre. Ils font environ 300 000 morts britanniques et français, et près de 170 000 tués dans l'armée allemande.

- 6 avril 1917 : les Etats-Unis entrent en guerre

Après ces revers, l'Allemagne ré-enclenche la guerre sous-marine à outrance dans l'Atlantique, début février. Les attaques visent, entre autres, les navires marchands américains. Dans son message au Congrès, début avril, le président Wilson déclare : *"La récente conduite du gouvernement impérial allemand n'est, en fait, rien moins que la guerre contre le gouvernement et le peuple des États-Unis."* Le Congrès américain vote l'entrée en guerre le 6 avril.

- 16 avril 1917 : bataille du chemin des Dames et mutineries

Reportée à plusieurs reprises, "l'offensive Nivelle" (du nom du général qui dirige les opérations) a lieu à 6 heures du matin dans le secteur du chemin des Dames (Aisne), par un temps glacial. C'est un échec sanglant. Après une relance le 5 mai, le constat du fiasco est définitif trois jours plus tard. Le 15 mai, Nivelle est remplacée par Pétain à la tête de l'armée française.



Des prisonniers britanniques se tiennent en ligne pendant la bataille du chemin des Dames, en 1917 (date non précisée). (Berliner Verlag/ archiv / AFP)

Cette défaite donne lieu aux premières mutineries dans l'armée française, dès le 17 avril. Des unités complètes, soit 30 000 à 40 000 soldats, refusent de monter en ligne. Des dizaines de poilus sont alors fusillés. Au total, environ 740 soldats français, mutins ou soupçonnés d'espionnage, sont exécutés.

- 7 novembre 1917 : "révolution d'octobre" en Russie

Une révolution éclate en Russie le 24 octobre (selon l'ancien calendrier russe, 7 novembre selon le Français) et les Bolcheviques prennent le pouvoir à Saint-Petersbourg. Ils négocient un Armistice avec les empires centraux début décembre. La France perd son allié oriental et l'Allemagne peut concentrer ses forces sur le front Ouest.

- 8 janvier 1918 : les 14 points du président Wilson

Le président américain expose ses buts de guerre. Thomas Woodrow Wilson entend notamment assurer la liberté de navigation sur les mers, garantir la naissance de nouveaux Etats (Tchécoslovaquie, Pologne...) et créer une Société des nations (SDN).

- 3 mars 1918 : traité de Brest-Litovsk entre l'Allemagne et la Russie

Après la révolution d'octobre, qui a donné naissance à une république bolchevique, la Russie, en pleine guerre civile, signe un traité de paix avec l'Allemagne à Brest-Litovsk (Biélorussie). Les Allemands en profitent pour concentrer leurs ultimes efforts sur le front français. A ce titre, le 23 mars marque le premier tir sur Paris de la "Grosse Bertha", mortier de 420 mm.

- Juillet 1918 : seconde bataille de la Marne

En Picardie, puis en Champagne, les Allemands cherchent à rompre le front avant l'arrivée des troupes américaines et lancent plusieurs offensives. Au mois de juillet débute ainsi la seconde bataille de la Marne. Les combats qui font rage dans le nord-est de la France tournent à l'avantage des alliés, dirigés par Foch, et qui lancent de nombreuses contre-offensives. L'aide américaine est déterminante : l'effectif du corps expéditionnaire commandé par le général Pershing s'élève à un million d'hommes en août 1918. Les Allemands ne cessent de perdre du terrain. Le 8 août est un *"jour de deuil pour l'armée allemande"*, selon le chef d'état-major Erich Ludendorff.



Des cadavres de chevaux dans un champ belge, en septembre 1918. (FRANTZ ADAM / AFP)

- 11 novembre 1918 : signature de l'Armistice

L'empereur allemand Guillaume II abdique le 9 novembre. Les généraux allemands signent l'Armistice le 11 novembre, à 6 heures du matin, dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne (Oise). A 11 heures, les hostilités sont suspendues.

- 28 juin 1919 : signature du traité de Versailles

Le traité de paix entre la République de Weimar et les Alliés est signé le 28 juin, dans la galerie des Glaces du château de Versailles, près de Paris. Il établit les sanctions prises à l'encontre de l'Allemagne et de ses alliés de la Triple-Alliance.



Signature du traité de Versailles dans la galerie des Glaces du château, le 28 juin 1919. (AFP)

Le choix du lieu n'est pas un hasard : c'est là que l'empire allemand avait été proclamé après la défaite française de 1870. La date non plus n'est pas anodine, puisque le 28 juin commémore le jour de l'assassinat de l'archiduc François Ferdinand. Cinq ans plus tard, la guerre est officiellement terminée.



Les Jussies : espèces invasives

Description

Originaires d'Amérique, les jussies ont été accidentellement introduites en France au début du XIX^{ème} siècle. Depuis plusieurs décennies elles ont été très appréciées comme plantes ornementales. Leur commerce est interdit depuis 2007. Les Jussies (*Ludwigia grandiflora* et *peploïdes*) sont des plantes amphibies, à tiges allongées et très ramifiées avec de grandes fleurs jaunes. Elles peuvent s'enraciner jusqu'à 3 mètres de profondeur. Il existe 2 stades :

- Stade prostré : feuilles luisantes vert foncé en rosettes isolées ou reliées par une tige.
- Stade érigé : grosses fleurs jaunes à 5 pétales qui éclosent de juillet à octobre.

Reproduction par simple bouturage et par graines : tout fragment de tige peut redonner une plante entière.

Les plantules issues de graines se développent de préférence sur des sols exondés saturés en eau.

Grande capacité d'adaptation à des conditions climatiques et pédologiques variées (sécheresse, gel et tout type de sol).

Croissance rapide : peut doubler sa biomasse tous les 20 jours dans les conditions les plus favorables.

Milieus colonisés : eaux stagnantes à faiblement courantes (étangs, bras morts, berges, rives, prairies humides).



Rosettes de jussies à la surface de l'eau



Jussie à petites fleurs
Ludwigia peploïdes



Jussie à grandes fleurs
Ludwigia grandiflora

Impacts

- Régression voire disparition d'espèces végétales autochtones dont certaines remarquables
- Baisse des taux d'oxygène et du PH proportionnelle à la densité de l'herbier
- Comblement rapide du plan d'eau
- Baisse des capacités d'irrigation et risques d'obstruction des prises d'eau
- Appauvrissement quantitatif et qualitatif des ressources piscicoles et cynégétiques



Développement de la Jussie depuis les berges et la queue de l'étang vers le centre



Prise d'eau pour l'irrigation dégagée régulièrement





Situation dans les Étangs de l'Armagnac

Apparues depuis 2001 dans le département du Gers, les jussies sont en nette progression notamment sur les territoires de l'Adour et

Evolution des jussies dans le Bas-Armagnac :

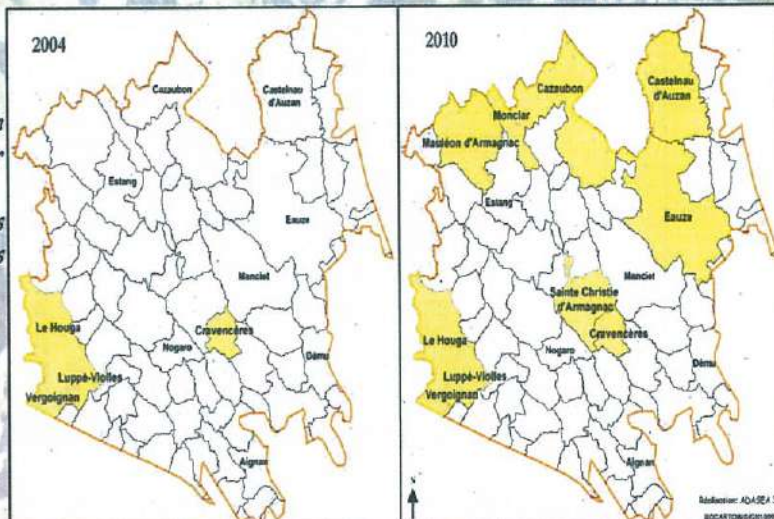
En 2004, 5 étangs connus de la CATZH étaient colonisés par les jussies sur 4 communes.
En 2010, se sont déjà 19 points d'eau répartis sur 10 communes qui sont concernés.

Légende

Stables tassés

Communes concernées par la jussie

Sources : CATZH / ADASEA 32



Méthodes de lutte

Il est impossible de s'en débarrasser définitivement. Sachez la repérer et réagissez au plus vite. Ne la laissez pas s'installer. Pour cela, n'hésitez pas à contacter la Cellule d'Assistance Technique pour éviter sa prolifération !

Ce qu'il faut faire :

- ⇒ une lutte collective à l'échelle du bassin versant
- ⇒ favoriser l'ombrage : planter ou maintenir une ripisylve
- ⇒ prélever délicatement la plante entière (le plus tôt possible avant la floraison, dès le mois de juin) par arrachage manuel très méticuleux
 - éviter la dissémination des boutures (pose d'une bâche pour un stockage temporaire, nettoyage des outils)
 - entreposer les déchets hors zone inondable et les détruire (sécher et brûler)
 - procéder à des arrachages d'entretien chaque année en préservant les herbiers autochtones
- L'arrachage manuel précoce (dès l'apparition des premiers pieds) reste à ce jour le moyen de lutte le plus efficace
- ⇒ Mise en assec prolongée des étangs en début de colonisation et arrachage. (Assec déconseillé pour des colonisations déjà importantes car risques d'extension rapide des herbiers présents).
- ⇒ Baisser le niveau des eaux sur plusieurs jours de gel consécutifs.
- ⇒ Nettoyer minutieusement et laisser sécher au soleil tout matériel qui aurait pu être en contact avec de la jussie (engins mécaniques, nasses, vifs, filets, bottes, épuisettes, barques...)

A ne pas faire :

- ⇒ couper ou tondre les jussies
- ⇒ vider ses aquariums dans la nature
- ⇒ traiter chimiquement
- ⇒ laisser les plantes arrachées dans une zone inondable ou à proximité du point d'eau
- ⇒ utiliser du matériel de pêche contaminé sans l'avoir nettoyé
- ⇒ réaliser des travaux avec des engins mécaniques qui ont été en contact avec de la jussie sans nettoyage minutieux préalable

L'application d'herbicides en milieux aquatiques est interdite.

Ne pas utiliser la Jussie comme plante ornementale en raison des risques de prolifération incontrôlables.

A surveiller sur tous les étangs et arracher avec précaution dès son apparition

Pour en savoir plus

- DUTARTRE A. et al., 2007. Caractérisation des relations entre sites, populations et activités humaines. Implications pour la gestion » 128 p.
- Comité des Pays de la Loire pour la gestion des plantes exotiques envahissantes « Gestion des déchets de Jussie par le compostage »

Le concept



**vous accompagnent
dans vos projets**

ISO & COOP ET GERS HABITAT CONSEIL mettent GRATUITEMENT à disposition du particulier un technicien conseil qui représente et défend l'artisan de proximité tout corps d'état.

BUT :

- INFORMER LES GENS sur les différentes aides et subventions attribuées par la région et l'État selon les projets de chacun.
- RELANCER L'ACTIVITÉ ARTISANALE DE PROXIMITÉ en accompagnant les personnes dans leur démarche. (Montage des Éco Prêts à taux zéro, attribution des Éco chèques, certificat d'énergie etc.)

ACTION :

- ÉTUDIER le projet
- CONSEILLER sur les techniques possibles
- COORDONNER le porteur de projet avec les artisans et les artisans entre eux
- VEILLER À LA BONNE EXÉCUTION ET EFFECTUER UN CONTRÔLE QUALITÉ AU FINAL.

**ÉTUDE DE PROJET ET ACCOMPAGNEMENT
GRATUITS**

(ISO & COOP est financé par le réseau des artisans de proximité)



Information et accompagnement DU PARTICULIER

**Expertise Thermique GRATUITE
par Drone sur votre commune**



Porteur de projet de construction ou rénovation,
ne restez pas seul dans vos démarches !
Multipliez vos chances de réussite

- UN GUICHET UNIQUE DE L'ARTISANAT
- UN INTERLOCUTEUR UNIQUE
- VOTRE DOSSIER SUBVENTION FICELÉ
- L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

05 62 61 08 54

email : isoetcoop@gmail.com
web : www.isoetcoop.com

Un drone va survoler la commune.....

Sécurité routière tous responsables



Boue sur la chaussée attention danger

*La présence de boue sur la
chaussée la rend glissante
et fait courir un risque aux
usagers de la route, en particulier aux deux roues.*

*Les quelques conseils qui suivent visent à éviter les
accidents et les drames humains qui peuvent en découler*

• Éviter les dépôts de boue

La présence de boue sur la chaussée doit être signalée et enlevée lorsqu'elle présente un risque pour la circulation. Travailler quand les conditions météorologiques sont favorables permet de ne pas devoir mettre en œuvre les dispositions qui suivent.

• Réduire la quantité de boue déposée

Si la configuration de la parcelle le permet, ne pas sortir directement du champ sur la route principale, mais emprunter un chemin secondaire sur lequel les engins pourront se délester.

Signaler le danger lié à la présence de boue et / ou des véhicules immobilisés sur la route.

Il convient, dans tous les cas, que la zone dangereuse soit signalée aux usagers de la route, afin de les inciter à ralentir.

Pour être efficace, la signalisation doit être mise en place à 150 m du début du danger, à titre temporaire dans les deux sens de circulation à l'aide de panneaux réglementaires rétro réfléchissants (classe II - dimensions: 1 mètre de côté), lestés et implantés judicieusement en accotement pour éviter d'être salis.

Le fait de poser des panneaux de signalisation ne dégage pas toute responsabilité de celui à l'origine du dépôt de boue, mais la mise en garde des usagers de la route limitera les risques d'accidents.

Supprimer le danger

Il convient de procéder au nettoyage de la chaussée le plus rapidement possible. Celui-ci peut être réalisé manuellement (eau, pelles, balais) ou

mécaniquement avec un engin approprié de type balayeuse ou une lame équipée d'une bavette en caoutchouc (l'emploi d'un godet métallique est à proscrire). Il peut être réalisé également en faisant appel à une entreprise spécialisée. Attention! Si ces opérations de nettoyage affectent la circulation (neutralisation d'une voie), il convient de solliciter en premier lieu l'accord du gestionnaire de voirie.

Il faut veiller à ce que les engins et surtout les personnes qui interviennent sur la chaussée soient correctement signalés afin de ne pas mettre leur vie en danger (gyrophares visibles à 50 mètres pour les engins, gilets rétro-réfléchissants pour les personnes).

Les sanctions encourues

En application du code de la voirie routière (article R 116-2) toute personne qui dépose sur la voie publique des substances susceptibles de nuire à la sécurité publique peut être condamnée à divers titres.

En l'absence d'accident, le code de la voirie routière prévoit une amende pour contravention de 5ème classe prévue par l'article R 610-3 du code pénal. L'amende est de 1500 euros au plus, et peut être portée à 3000 euros en cas de récidive.

En cas d'accident, le responsable du dépôt de boue peut être condamné à titre civil ou pénal:

• s'agissant d'une action civile, le responsable sera condamné à réparer le préjudice en versant des dommages et intérêts à l'usager victime de cette boue (articles 1382 et suivants du code civil);

• s'agissant d'une action pénale, le responsable sera condamné sur la base du code pénal en fonction de la gravité (décès, blessures, incapacité de travail). Les peines pourront se composer de peines d'emprisonnement (article 221-6 du code pénal).

LE TRES HAUT DEBIT POUR TOUS LES GERSOIS, AU PLUS TARD EN 2017

Soucieux de répondre aux défis d'une ruralité confiante et amicale (croissance démographique, attractivité économique, démographie médicale, services publics efficaces), le Conseil Général du Gers s'est activement impliqué sur les problématiques numériques. En élaborant le premier Schéma Départemental d'Aménagement Numérique de Midi-Pyrénées dès janvier 2012, le Conseil Général a posé les bases d'une large concertation avec les communautés de communes.

C'est la raison pour laquelle, depuis juillet 2013, toutes les communautés de communes et le Conseil Général se sont rassemblés au sein de Gers Numérique, chargé de déployer le Très Haut Débit pour tous dans le département.

Le projet gersois est à la fois ambitieux et à notre portée financière. Justement pour être rapidement réalisé : tous les Gersois, et toutes les entreprises gersoises bénéficieront d'un débit d'au moins 8 à 10 Mégas, au plus tard 2017.

Cet objectif sera atteint notamment grâce à la fibre optique : 60% des Gersois y seront directement raccordés ; et 600 kms d'un nouveau réseau seront déployés pour la rapprocher des communes les moins bien desservies.

Dans les communautés de communes qui l'ont approuvé, les infrastructures Wifi seront également améliorées et verront leur débit multiplié par 10.

Et dans les zones où l'habitat est le plus dispersé, quand, malgré les investissements décrits, des abonnés ne bénéficieront toujours pas d'un débit d'au moins 8 Mégas, ils pourront bénéficier d'une subvention allant jusqu'à 400€ pour s'équiper en satellite.

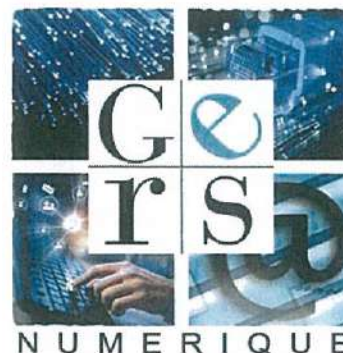
UN PROGRAMME D'AIDE A L'EQUIPEMENT PAR SATELLITE

Pour ces logements ou ces entreprises qui ne bénéficieraient pas assez des investissements, seules les solutions satellitaires peuvent permettre à ces foyers, à court terme et à un coût acceptable, leur raccordement au très haut débit. Cette technologie nécessite l'installation d'un "kit internet satellite", composé d'une antenne parabolique et d'équipements de réception. Gers Numérique a donc mis en place un **programme d'aide pour l'équipement satellitaire**.

Qui peut en bénéficier ? Quels sont les critères d'éligibilité à cette subvention ?

Ce programme s'adresse aux particuliers et aux entreprises :

- 1/ qui ne disposent pas déjà d'un débit d'au moins 8Mb/s ;
- 2/ ET qui sont situés en dehors des zones où sera déployée la fibre optique (communes entièrement fibrée et Sous-Répartiteurs bénéficiant du Plan de Montée en Débit) ;
- 3/ ET qui ne sont pas couverts par les infrastructures Wifi qui bénéficieront d'investissements de montée en débit ;
- 4/ ET qui n'ont pas déjà bénéficié de l'aide du présent "Plan Très Haut Débit par Satellite".



ETAT-CIVIL DE L'ANNEE

- ***Naissances :***

- BRUNSKILL Alexander, James, Louis
- DULAR Mattis
- FRETIER Noé

- ***Décès***

- SAINT-GERMAIN Roger
- DARRIEUTORT Jean
- MESPLES René
- SAUBOIS Marie-Thérèse

- ***NOUVEAUX ARRIVANTS CONNUS PAR LES SERVICES DE LA MAIRIE***

- M. et Mme LAPOUSSE Philippe et Frédérique et leurs enfants à Cantiran
- M. BAZAILLAC Denis au quartier du Nen
- M. VIROT Cédric et Mme LAFFITTE Leslie (locataires de Lise BRUNO, maison bois)
- M. PIERRIS Norbert et Mme LEYRELOUP Béatrice à Cantiran
- M. BONAMY John et Mlle PAMART Justine (Locataires Chantal Légié)
- M. et Mme MORLET Didier et Anne au Presbytère
- M. PENOTTI Victorio (locataire de Guy St-Germain)
- M. TUMINARO Christophe au Claux (maison J.L Ocana)
- RECH Robert et Mauricette à Larendaou
- M. BAILLON Jean Marc à Cantiran
- M. et Mme METRO Thomas à Cantiran

Nous convions les nouveaux arrivants à se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie et s'ils le souhaitent s'inscrire sur les listes électorales avant la 31 Décembre.

Merci

UN LIEU, UNE HISTOIRE....

Cette rubrique a pour objectif de vous faire découvrir l'histoire de notre village. Me voici donc missionnée par les membres de la Commission Communication pour vous conter la vie à Caupenne d'Armagnac. Pour cela j'ai choisi de rencontrer une résidente de mon quartier Marie-Rose Sarrade.



En cette après midi d'automne alors que le soleil brille encore comme en plein été « on change de climat » a dit mon hôtesse ! J'ai donc eu la chance d'être reçue par Mme Sarrade qui habite au lieu dit « le Loc », en face du « lavoir aux grenouilles » comme l'appellent mes enfants. Installées à l'ombre sur la terrasse je commence par lui demander si elle veut bien me donner son âge. D'un large sourire elle me répond « Je suis née le 4 janvier 1929 » et de sa voix chevrotante et chaleureuse des personnes de son âge elle m'emmène pour mon plus

grand bonheur au début du siècle dernier où « le Loc » était un quartier vivant un « deuxième centre après l'église » se plait elle à expliquer.

Au « Loc » il y avait donc une épicerie tenue par une dénommée Eulalie dont Mme Sarrade m'avait montré la photographie alors que je venais d'emménager dans sa demeure il y aura bientôt 10 ans.

Eulalie Roumat était l'épouse de M. Roumat secrétaire de mairie. L'épicerie donnait sur la rue. On ne pouvait pas louper le banc à droite de la porte d'entrée du tout petit commerce sur lequel un grand nombre de personnes, clients ou pas, s'arrêtaient pour bavarder.

« Le secrétariat de mairie était à l'étage de la maison même si la mairie existait déjà. On prenait l'escalier qui partait de la cuisine » elle me demande s'il existe toujours ce en quoi je réponds par l'affirmative...

Chez Eulalie on trouvait de tout, la farine, le sel, le café moulu, l'huile et pour notre hôtesse, le grand bocal à bonbons qu'elle aimait à retrouver le soir en rentrant de l'école. « Eulalie ne se trompait jamais lorsqu'elle pesait les sachets de bonbons ! »

« Tous les dimanches les Caupennois se retrouvaient à la messe où ils se rendaient à pied alors en rentrant ils passaient devant l'épicerie, c'était pour eux l'occasion de bavarder ou d'acheter quelque chose. Certains s'arrêtaient au café à l'angle de la route qui monte chez M. et Mme Mathieu »... *En lieu et place de la maison de M. et Mme Henrotte mais cette histoire sera pour un prochain numéro...* En 1939, Mme Sarrade à 10 ans, elle se souvient très bien de ce jour où son père et ses amis terminent le pigeonier qui est encore dans sa cour. On vient le chercher, c'est la guerre - il doit partir -. Il ne sera pas le seul, les Caupennoises ont fait front. « On manquait de tout, mais à la campagne on a survécu. Eulalie avait le strict nécessaire à l'épicerie »

Mme Sarrade se souvient encore du marchand de volailles de Nogaro – « Il faisait le marché de Villeneuve de Marsan et sur le retour il s'arrêtait chez Eulalie. Il récupérait les œufs et les volailles laissés en dépôt par les Caupennois » mais aussi de « M. Job de Panjas qui transportait les clients en bus le samedi et les déposait à l'épicerie avant de les emmener au marché de Nogaro.

Chez Eulalie il y avait aussi sa maman Eugénie et tous les midis des jours de classe ses nièces Mmes Solange ROUMAT (épouse Dezorthes) et Ginette ROUMAT (épouse Balade) et Jean ROUMAT y venaient prendre leur repas.

Je ne vois pas le temps passer et puis Mme Sarrade se lève pour aller chercher une photographie. Elle a été prise le jour du mariage de ses parents le 30 décembre 1925. Tous les voisins avaient préparé le repas comme le veut la tradition et posaient devant le photographe avant d'aller faire le service. Presque au centre Eulalie est là entourée de ses voisins et amis.

De Haut en bas en partant de la gauche, M. Ducom, Marinette Nusset, Lucien Nusset (fils de Marinette), Maritges (la cuisinière), Maria Castets (la grand-mère de Jean-Paul et Daniel Saubois) et Zachari Maura (le mari de la sonneuse de cloche Marie-Thérèse) Maria Englésio, Léa Lasserre, Maria Saint Genès, Jean-Marie Lasserre, Marie Lasserre, Eulalie Roumat, Lucienne Nusset (âgée de 24 mois) Emile Noguès et Elisa son épouse.

Un grand merci à Marie Rose Sarrade pour son chaleureux accueil et sa vivacité rafraîchissante.



Nathalie Di Giusto



Qui sont ces Caupennois ?....

Cette rubrique nous permettra de connaître un peu mieux nos concitoyens.

Philippe BEZERRA



« Quand j'étais « Gafet », mon père me laissait m'occuper des fours, je suis donc tombé dedans étant tout petit » nous explique Philippe.

Philippe a hérité du don de son père....

Il aime travailler la terre qu'il achète en Espagne dans la banlieue de Barcelone. Apprenti avec son père il n'a jamais eu envie de faire autre chose.

« Pour savoir tourner il faut au moins 3 ans d'apprentissage », la forme obtenue doit sécher 15 jours à l'air libre avant d'être émaillée.

« L'émail c'est de la silice à laquelle on rajoute du colorant, le bleu cobalt pour le bleu, l'oxyde de cuivre pour le vert, le manganèse pour le violet et le carmin pour le rouge. »
Une opération délicate, il s'agit d'optimiser l'espace sans rien perdre à 980 degrés.

Les couleurs et les formes ont évolué en fonction des demandes de la clientèle. Philippe profite de l'automne pour concevoir de nouveaux modèles. Il fabrique en majorité des poteries horticoles puisque la terre utilisée est une argile poreuse.

Quand il souhaite faire des produits adaptés à l'alimentation il utilise le grès pour les vinaigriers et des pichets « dans ce cas là la cuisson doit monter à 1200 degrés ».

Installé dans l'atelier où travaillait son père il éprouve depuis 1986, année de son installation, toujours le même plaisir à « tourner la matière ». Il vend ses produits directement à l'atelier ou dans des points de vente installés dans des sites touristiques tels que Brive, Biscarosse et l'île d'Oléron



*Un passionné aux doigts de velours,
stand et poteries à disposition des visiteurs*

Marthe et Marteen STUER

Dans la famille Stuer, il y a Marthe et Maarten deux artistes qui ont posé leurs valises et fondé une famille à Caupenne d'Armagnac.



C'est en 1995 que Marteen s'installe à Caupenne d'Armagnac. Amoureux de la nature et des paysages, c'est vers l'argile qu'il se tourne pour développer son art. Sous ses doigts, cette matière n'est pas si dense, pas si lourde, pas si inerte. Elle s'aère, se troue, s'enroule, accueille l'air, l'espace, la vie et le mouvement, semblant sensible à la météo, au temps qui passe, aux regards qui la caressent... Par ses imposantes sculptures céramiques, il confère à ce matériau terrestre par excellence presque, une dimension cosmique. Pour ce qui est de son langage formel abstrait, il puise son inspiration dans les éléments ou les structures naturelles simples, organiques.

Marthe de son côté a d'abord fait des études d'architecte paysagiste à Vilvoorde (Bruxelles). Elle travaille dans deux bureaux d'étude à Berlin où elle réalise plusieurs projets d'espaces publics dans la ville. Intéressée par la Céramique elle entame différents stages en Belgique. Installée à Caupenne d'Armagnac elle continue ses recherches sur différentes techniques et émaux en grès. Formée en Bourgogne sur le tournage et l'émail elle expose dans de nombreuses galeries en France (Ile de Ré, Clermont Ferrand, Lectoure)



A partir de 2008 elle a débuté le travail de la porcelaine, artiste en céramique, son travail récent est caractérisé par des créations délicates en porcelaine qui se réfèrent à un univers organique intemporel.

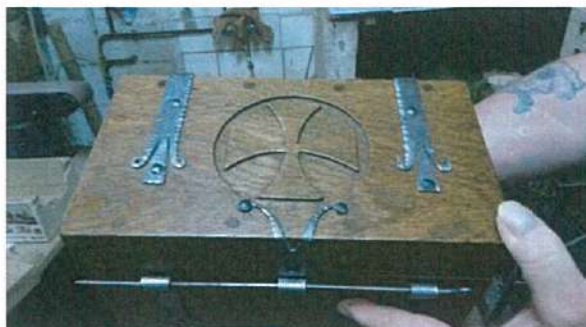
Leur espace de vente est ouvert aux visiteurs, n'hésitez pas. Emerveillement assuré !

***Leur espace de vente est ouvert aux visiteurs, n'hésitez pas.
Emerveillement assuré !***

Philippe HENROTTE

Philippe est ébéniste de formation, il a travaillé dans la plasturgie pendant de nombreuses années puis après son départ de l'Isère et son installation en famille à Caupenne d'Armagnac il a repris avec bonheur le travail du bois.

Plus de meuble mais des objets qu'il présente lors des fêtes médiévales. Des coffres aux armoiries de l'époque, ferronneries et cuir façonnés par Philippe Henrotte lui-même.



Dans son petit atelier l'odeur du bois vous apaise, il utilise du bois de cyprès, du chêne et du merisier.

Vous pouvez retrouver toutes ses réalisations sur facebook en tapant « Marc le forgeron et ses compères ».



Rendez lui visite, il se fera un plaisir de vous montrer ses réalisations et peut-être même que vous ne repartirez pas bredouille !

ESPACE DETENTE

Massepain de Madame Agnès CLAVE

- 3 œufs
- 3 cuillères à soupe de farine
- 3 cuillères à soupe de sucre
- 1 sachet de levure
- Battre les blancs en neige
- Mélanger les jaunes, le sucre, la farine et enfin les blancs en neige
- Cuisson 10mn dans un four à 160°
- Bon appétit accompagné d'un bon cidre
- Fourrer le gâteau à votre convenance (pommes, compote, confiture)



Quelques idées de tapas pour vos apéritifs entre amis

Tapas au brie, pâte de coing et moutarde

- Tranche de baguette
- Tranche de brie ni trop fine ni trop épaisse
- ½ tranche de pâte de coing que vous coupez en petits dés
- un trait de moutarde

Tapas chorizo, fromage pâte persillée au choix (roquefort (bon), fourme d'Ambert (très bon), Saint Agur (meilleur) toast chaud

- tranche de baguette
- une tranche de chorizo doux
- un cube de fromage au choix
- enfourner dans un four bien chaud, pendant une petite dizaine de minute le temps que le fromage fonde et que la tranche de chorizo se retourne
- servir aussitôt



Tapas beurre salé, piquillos rouge, sardine, piment doux

- faire un écrasé avec les sardines (sardines à l'huile)
- tranche de baguette
- beurrer avec du beurre salé
- ½ tranche de piquillos (suivant la grosseur)
- ½ cuillère à café d'écrasé de sardine
- un bout de piment vert doux (petit piment au vinaigre de vin)



Tapas fromage de brebis, confiture de cerise

- tranche de baguette
- morceau de tranche de brebis
- un trait de confiture de cerise, (le top est quand vous trouvez une confiture avec des cerises entières)



Tapas mayonnaise aillé, asperge, crevette, Tomate cerise

- écrasez l'ail au presse-ail
- mélanger l'ail à de la mayonnaise (à convenance de chacun)
- tranche de baguette
- tartiner de mayonnaise
- poser une queue de crevette après l'avoir au préalable décortiquée
- une asperge pique nique coupée en deux
- ½ tomate cerise



Bon apéro !!!!

Lo vent

Un bèth matin de mai, Armel e sous vesin Armand se sont levats a quatre òras ande anar pescar lo matin de l'obertura de la pesca aus carnassiers. Los dus amics botan las canavèras sus la galeria de la 4 chevaus de Armel e se'n van au pesquèr comunat.

Armand se bota devath de la sué sausara e Armel devath de la sué enlai. Los dus botan las canas en l'aiga. Armel a botat una bèla bosic a lo primèr un bèth gardon a la segonda linha. Lo vent d'autan se bota a bohar. Armand s'ac ditz a Armel que lo vent d'autan vau arren ende pescar. « Qu'ei vertat » lo respon Armel.

Armel se'n va pausar pantalon en la vinha deu Claude. Un hasan se bota a cantar a costat d'eth. « Praube hilh de puta ! ce ditz Armel, qu'as chança que n'agi pas lo fesilh ! »

Armand se bota a hèr còser la ventresca e enlèva lo bochon deu Sent-Mont. Tot d'un còp, Armand apèla Armel : « Vien viste, qu'as ua tòca. » Lo bochon de Armel anava au miei deu lac. Armand bota un ferrat. « Que l'èi, ç'ac ditz a Armand. Va cuélher l'epuiseta, qu'ei bèth ! » Armel molina dab lo molinet Mitchell de Décathlon de Pau. « Miladia ! ç'ac ditz Armel, qu'ai un gat, quin salopai. Que'n soi malau. Urosament, qu'ai una tòca a l'auta linha, au gardon. » Armand molina e ditz a Armand : « Aqueste còp, qu'ai un sandre i un bèth ». Lo poisson arriba au bòrd i Armand s'ac ditz a Armel : « Mon praube Armel, qu'ei un siflet, ne hè pas la malha. Sabes, Armand, me'n vau plegar i me'n torni. Me'n vau portar Alina au Carrefour..... i béver un còp ? Non, merci mon amic, lo vent..... de còps. Alina entend la 4 chivaus a ueit òras :

- « I lavetz, Armel qu'as avut viste hèit lo quatre.
- Ne me'n parles pas, qu'ai gahat un gat i un siflet i en mai qu'èi vist un batèu sus lo lac.
- Mon praube Armel, qu'as gahat un còp de sol.
- M'ac pensi pas Alina, qu'ei lo vent d'Autan que m'a dat mau au cap.
- Anem comprar un bistèc ande mijorn. »

Histoire écrite par Jean Michel Lassis



***Le conseil municipal de Caupenne vous
souhaite de bonnes et joyeuses fêtes de fin
d'année***



Elaboration par tout le Conseil et plus particulièrement rédaction et mise en pages
par la commission information

Béatrice Marchandise, Jean Michel Lassis, Nathalie Di Giusto,
Jean Michel Laborde, Josiane Caupenne

Prochaine parution **JUIN 2015**

Les articles seront déposés auprès des responsables avant **mi- MAI 2015**

MAIRIE

Accueil général

Adresse

Le Village
32110 Caupenne-d'Armagnac

Horaires d'ouverture

Du lundi au mardi : de 14h00 à 18h00

Le mercredi : de 14h00 à 16h00

Du jeudi au vendredi : de 14h00 à 18h00

Contacts

Téléphone :

+33 5 62 09 02 81

Télécopie :

+33 5 62 69 08 54

Courriel : mairie.caupenne-armagnac@wanadoo.fr